



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE VETHEUIL

Sommaire

ARRETE MUNICIPAL	2
Mise à jour du PCS.....	3
1 – IDENTIFICATION DES RISQUES ET VULNERABILITES LOCALES.....	4
1.1 - Inondation, ruissellement et coulée de boue	4
1.2 - Mouvement de terrain (carrière souterraine et falaise)	4
1.3 - Risque de transport de matières dangereuses.....	5
2 - DOCUMENTS SUR LES RISQUES MAJEURS.....	5
3 - ORGANISATION ASSURANT PROTECTION ET SOUTIEN A LA POPULATION	5
3.1 - Consignes à suivre en cas d'inondation	6
3.1.1 – Mesures mises en place	6
3.1.2 - Mise en place d'un centre d'accueil	6
3.2 - Mesures de protection en cas de mouvement de terrain	6
3.2.1 - Consignes	6
3.3 - Mesures prises pour le risque de transport de matières dangereuses.....	7
Identification des plaques de danger	7
Savoir lire les panneaux	8
Interprétation du code danger	8
3.3.1 – Consignes	8
4 - PROTECTION DU CAPTAGE	10
5 - RISQUE CANICULE.....	11
6 - RISQUE : GRIPPE AVIAIRE.....	12
7 - RISQUE : EBOLA.....	13
8.1 - Annuaire téléphonique	14
8.2 - Annuaire des élus, enseignants et personnel communal.....	14
8.3 - Annuaire des professions médicales	14

ARRETE MUNICIPAL

n° 2015-00 du 06/03/2015

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Vétheuil,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondations, ruissellement, mouvements de terrains, transport de matières dangereuses,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Vétheuil est modifié à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Vétheuil, le 06/03/2015

Le Maire
Dominique Herpin-Poulenat

Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Object de la modification	Date
4	Débordement du ru de Chaudry	22 décembre 2012
5	Risque d'effondrement d'une cave dans le centre du village	15 juin 2013
5	Précisions sur les transports de matières dangereuses, gestionnaires des réseaux	6 mars 2015
6	Support d'information des habitants	6 mars 2015
7	Complément sur les conséquences du passage des poids lourds	6 mars 2015
10	Protection du captage	6 mars 2015
13	Risque Ebola	6 mars 2015
14	Annuaire des personnes à contacter	6 mars 2015
15	Moyens mis à disposition	6 mars 2015
16 et 17	Cartes de Vétheuil avec emplacements	6 mars 2015

1 – IDENTIFICATION DES RISQUES ET VULNERABILITES LOCALES

1.1 - Inondation, ruissellement et coulée de boue

- La Seine

Le débordement de la Seine correspond à une crue fluviale caractérisée par une montée des eaux relativement lente qui peut être prévue plusieurs heures voire une ou deux journées à l'avance. Néanmoins, en dépit de cette évolution relativement lente, on observe parfois de fortes variations des débits dues au régime irrégulier des pluies.

Tableau

Le tableau suivant résume les cotes atteintes par les principales inondations fluviales à Vétheuil

Lieu	Hauteur moyenne en m	1910	1924	1955	1982	1988	1995
Vétheuil	12,00	18,75	18,20	17,97	17,47	17,26	17,26

Les cotes sont en NGF orthométrique, pour les obtenir en NGF normal ou NGF 69, il faut ajouter la différence (IGN 69 – « Ortho » = 35.

- Les rus du bassin versant de la Vallée du Roy (rus de Chaudry, La Goulée et la Vallée du Roy)

En cas de fortes pluies, on peut constater des inondations pluviales avec

- ruissellement / coulée de boue: route des Crêtes jusqu'à la rue du Moutier et l'avenue des Millonets, ruissellement des eaux du plateau de Chérence et de la RD 100
- débordement des rus rare mais possible en raison d'embâcles.
 - Débordement du 22 décembre 2012 du ru de Chaudry à la hauteur du captage. Arrêt des pompes jusqu'au retour à la normale (analyses conformes). Alimentation uniquement par château d'eau.

1.2 - Mouvement de terrain (carrière souterraine et falaise)

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus plus ou moins lents d'érosion ou de dissolution provoqués par l'eau et/ou par l'action de l'homme.

- Risques liés aux falaises, boves, retrait-gonflement d'argile et carrières souterraines.

Il s'agit de risques de mouvements de terrain liés à la présence de falaises et de carrières abandonnées de calcaire, de craie, en milieu urbain et non urbain

(ex : L'Aumône en 1980, glissement de terrain – Fraîches Femmes en février 1995, effondrement de terrain et de mur – Les Noues en mars 1995, glissement de terrain et menace d'effondrement d'un mur – Au Dessus de l'Aumône, Chemin de Chérence en avril 2001, effondrement de falaise sur propriété Tessier.)

Un arrêté préfectoral du 23/12/2009 prescrit l'élaboration d'un PPRMT (plan de prévention des risques mouvements de terrain). Les études sont en cours, au 31/03/2010 ; des cartes des risques et aléas sont consultables en mairie.

Il est interdit de procéder à toute construction ou modification de construction sans demande et accord préalables.

- Autres risques de mouvement de terrain

La commune est également concernée par le risque d'effondrement de sol du fait de la présence de nombreux souterrains et caves à plusieurs niveaux (avenue Claude Monet, Centre ancien du village, place de la Mairie, Rue du Bourg, Rue des Fraîches Femmes, Rue Montrond... découverte d'une cave avec risque d'effondrement le 15 juin 2013, elle a été comblée par du béton liquide en 2013)

Une cartographie élaborée par l'IGC est consultable en mairie.

1.3 - Risque de transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive, radioactive.

- Transport routier : RD 913 et RD 147, principalement et RD 100 accessoirement,
 - Le réseau des départementales est exploité par le Conseil général
 - Transport par voie fluviale : la Seine
 - L'exploitation est assurée par Voies Navigables de France. (Ecluse amont : Méricourt - Ecluse Aval : Notre Dame La Garenne.
 - Transport par canalisation interurbaine : gaz de France haute pression
 - La gestion du réseau est assurée par GRTgaz

2 - DOCUMENTS SUR LES RISQUES MAJEURS

- Dossier Communal sur les Risques Majeurs (DCRM - 1999)
- Recensement des carrières par l'Inspection Générale des Carrières (2004)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - 2004)
- PPRI (2000)
- PLU (2004 révisée en 2008 et modifié en 2015)
- Cartographie des aléas falaises et boves (2009)

3 - ORGANISATION ASSURANT PROTECTION ET SOUTIEN A LA POPULATION

- Mairie : élus et personnel communal (éventuellement administrés bénévoles) cf. annexe1 liste des personnes avec coordonnées.
- Alerte et information :

Transmission de l'alerte météo de Météo-France et répondeur d'information : 0892 68 02 95

Au niveau communal :

- information par affichage des bulletins de crues et des avis et/ou selon l'importance par avis écrit déposé dans chaque boîte aux lettres et porte à porte en cas d'urgence.
- Information générale sur le site de la commune www.mairie-vetheuil.fr dans la rubrique Sécurité >> Les risques majeurs, avec des liens sur les sites de

Météo-France,

DIREN Ile-de-France (suivi hydrologique des cours d'eau),

DRIRE, Prim.net (portail de la prévention des risques majeurs),

Préfecture du Val d'Oise.

- Information particulière en cas d'urgence sur la page d'accueil du site
- Information dans le bulletin municipal
- La mairie va mettre en place courant 1er semestre 2015, un panneau d'informations électroniques sur la place de la mairie où sera relayé ce type d'informations.

- La mairie peut envoyer à ses abonnés à la lettre d'information (électronique) un message d'alerte. Cependant tous les habitants ne sont pas abonnés à la Lettre d'information.
- Pareillement, la mairie pourrait mettre en place un système d'alerte par l'envoi de message sur téléphone portable. Cette mesure nécessite toutefois la coopération et l'accord des administrés (communication des numéros de portable à la mairie).

3.1 - Consignes à suivre en cas d'inondation

- S'informer auprès de la mairie : 01 34 78 13 18 ou sur le site www.mairie-vetheuil.fr,
- Ecouter les bulletins radio,
- Couper le courant électrique et aller sur les points hauts (si possible avant d'être inondé, mettre les meubles au sec, amarrer les cuves, obturer les entrées d'eau, déplacer si besoin les véhicules, faire une réserve d'eau potable et d'aliments)
- Après l'inondation, aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel, chauffer, ne rétablir le courant que si l'installation est sèche ou après avis d'un professionnel.
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture, vélo, moto, quad..

3.1.1 – Mesures mises en place

- Fermeture des accès à la Seine
 - par barrières en bois (en place)
 - par barrières métalliques (à prendre au local technique et sur la place de la mairie)
 - rubalise
- Installation de signalisation (panneaux à prendre au local technique)
- Visite porte à porte suivant cartographie des habitations

3.1.2 - Mise en place d'un centre d'accueil

La population peut être accueillie :

- dans le foyer rural
- ou au gîte communal si disponible (15 couchages)

3.2 - Mesures de protection en cas de mouvement de terrain

La survenue d'un mouvement de terrain brutal est difficile à prévoir. En cas de danger connu, vous serez informé d'une éventuelle évacuation par le Maire, les conseillers, aidés des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.

3.2.1 - Consignes

- S'informer en mairie ou auprès de l'IGC,
- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée,
- Evacuer les lieux,
- Evaluer les dégâts et les points dangereux,

3.3 - Mesures prises pour le risque de transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses est assujéti à la réglementation « accord européen sur le transport des matières dangereuses par route (ADR) pour le trafic terrestre ainsi que toute la réglementation existante en la matière.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les conditions de circulation et de stationnement, la commune de Vétheuil a pris un arrêté municipal le 23 octobre 1993 interdisant la traversée de Vétheuil aux poids lourds. **Cependant, cet arrêté n'est absolument pas respecté et les contrevenants ne sont pas inquiétés.**

A noter : le passage répété de poids lourds déstabilise le terrain et risque d'entraîner des ruptures de canalisations d'eau pouvant avoir des conséquences sur les canalisations de distribution voire de transport de gaz.

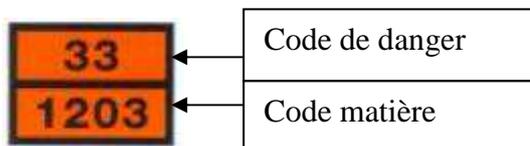
Identification des plaques de danger

					
Explosif	Gaz non inflammable et non toxique	Gaz liquide ou inflammable	Solide inflammable	Spontanément inflammable	Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau
					
Comburent ou peroxyde organique	Toxique	Infectieux	Radioactif	Corrosif	Autre danger

Savoir lire les panneaux



Le panneau orange sans numéro de code signale la nature du transport : transport de matières dangereuses



Le panneau orange avec numéro de code est destiné à signaler le type de marchandise transportée (code matière = 4 chiffres) et les risques prédominants présentés par la marchandise (code danger = 2 ou 3 chiffres)

Interprétation du code danger

La lettre X figurant devant le code danger indique que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

1 ^{er} chiffre Danger principal	2 ^{ème} ou 3 chiffre Dangers secondaires
1 – substance explosive	0 – Absence de danger secondaire
2 – Gaz	2 – emanation de gaz
3 – Liquide inflammable	3 – Inflammable
4 – Solide inflammable	
5 – Comburant	5 – Comburant
6 – Matière toxique	6 – Toxique
7 – Matière radioactive	
8 – Matière corrosive	8 – Corrosif
9 – Dangers divers	9 – Réaction violente spontanée

3.3.1 – Consignes

1. Si vous êtes témoin d'un accident mettant en cause un camion muni d'un panneau orange, les précautions sont les suivantes :
 - ne pas s'approcher,
 - prévenir les secours (pompiers 18, gendarmerie : 17) en indiquant les numéros figurant sur le panneau orange,
 - se tenir, par rapport au véhicule accidenté, du côté d'où vient le vent,
 - écarter les curieux et les enfants,
 - ne pas fumer, ni provoquer flamme ou étincelle,
 - ne pas marcher dans les flaques de produit,
 - ne pas toucher le produit à mains nues.
2. en cas d'accident, vous devez :
 - en cas de feu, évacuer les environs dans un rayon de 300 m
 - en cas de fuite, vous confiner
 - ne pas fumer
 - suivre les consignes,
 - en cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirer à travers un linge humide,

- ne pas chercher à récupérer vos enfants dans les écoles, les éducateurs étant chargés de leur sécurité et connaissant les consignes à suivre
- vous tenir à l'écoute de France Inter (95 MHz) ou des radios locales
- ne pas téléphoner afin de ne pas bloquer les standards des services de secours

3. après l'accident, vous devez :

- aérer le local où vous vous trouvez
- respecter les consignes données par les services de secours
- signaler à la mairie les éventuels dégâts subis et faire faire une expertise par votre assureur.

4 - PROTECTION DU CAPTAGE

La protection du captage d'eau de la commune de Vétheuil a fait l'objet du 21 février au 22 mars 2014 d'une enquête publique.

L'arrêté 2014-12093 du 13 octobre 2014 du préfet du Val d'Oise

- autorise l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine,
- instaure des périmètres de protection du captage de l'eau destinée à la consommation humaine de Vétheuil,
- déclare d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines.

Cet arrêté fixe un certain nombre de prescriptions en fonction du périmètre de protection :

- **périmètre de protection immédiate (PPI)**
- **périmètre de protection rapprochée (PPR)**
- **périmètre de protection éloignée (PPE).**

La gestion des installations et la distribution de l'eau ont été confiées par marché (DSP) à un fermier : Lyonnaise des Eaux + adresse. *Tél urgence : 01 30 15 34 56*

5 - RISQUE CANICULE

DOCUMENT : Plan départemental de gestion d'une canicule dans le Val d'Oise

Niveau 1 :

- référent canicule : Mme Herpin-Poulenat
- liste des personnes vulnérables (+ 70 ans ou malade, vivant seul) en mairie

Niveau 2

- mobilisation des élus, des membres du CCAS et de bénévoles œuvrant dans les associations type ADMR ou autres,
- suivi de la qualité de l'eau,
- information de la population par affichage, par téléphone, si besoin par visite au domicile des personnes vulnérables.

Niveau 3 :

- renforcement des actions menées

Recommandations en cas de fortes chaleurs

- fermer les volets, les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil,
- éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 18h) et rester dans des endroits frais,
- prendre régulièrement des douches ou bains frais, porter des vêtements légers et non serrés,
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif pas d'alcool, ni de caféine)

Par ailleurs, les voisins peuvent également être des relais et vérifier la bonne santé des personnes âgées habitant près de chez eux.

EN CAS D'URGENCE, APPELER LE 15 OU LE 17

6 - RISQUE : GRIPPE AVIAIRE

Information

En cas de risque de grippe aviaire, l'information est faite par affichage et sur le site Internet de la commune.

Consignes

En cas d'un niveau de risque modéré à élevé

- confinement des volailles ou protection des élevages par des filets
- abreuvement et alimentation à l'intérieur des bâtiments
- utilisation des eaux de surface interdite
- rassemblement d'oiseaux interdits,
- lâcher de pigeons interdit
- chasse aux appelants interdite

Lors de découverte de cadavres d'oiseaux dont la cause de la mort semble suspecte, prévenir la mairie au 01 34 78 13 18.

Cependant, à l'approche de l'hiver, il est normal de trouver fréquemment des oiseaux morts.

Comme pour toute manipulation de cadavres d'animaux, il convient de prendre les précautions classiques d'hygiène, telles que le port de gants et la mise immédiate du cadavre dans un sac étanche, puis le lavage des mains au savon.

En règle générale, il vaut mieux ne pas manipuler les oiseaux morts ; dans le village, ces derniers seront ramassés par le service technique de la mairie.

Si le nombre d'oiseaux trouvé est de 5 au même endroit et sur une même période ou s'il s'agit d'oiseaux à risque (ex : cygne) il faut avertir les services vétérinaires ou la préfecture.

7 - RISQUE : EBOLA

Pour toute information, contacter le 0 800 13 00 00.

8 - ANNUAIRE

8.1 - Annuaire téléphonique

La Mairie	01 34 78 13 18
La préfecture SIDPC (See Interministériel de Défense et Protection civiles)	0 821 80 30 95 01 34 20 26 32
Incendie et Secours	18
SAMU	15
Gendarmerie	01 34 46 88 88 – urgences : 17
ARS	01 34 41 14 00

8.2 - Annuaire des élus, enseignants et personnel communal

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel
Dominique HERPIN-POULENAT	Maire	mairie : 01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Isabelle LEPICIER	1 ^{ère} adjointe	01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Dominique Barbier	2 ^{ème} adjointe	01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Didier DUFOURMANTEL	3 ^{ème} adjoint	01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Thierry DUBOIS	4 ^{ème} adjoint	01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Sophie HUMBERT	Secrétaire de mairie	01 34 78 13 18	mairiedevetheuil@orange.fr
Vincent HUPPE	Service technique	06 85 46 02 57	mairiedevetheuil@orange.fr
Edith FELIX	Directrice de l'école	01 34 78 10 40	0950363d@ac-versailles.fr

8.3 - Annuaire des professions médicales

Médecins Docteur Bautier Docteur Arouete Docteur Azria Docteur Hayani Docteur Saint Denis	01 34 78 13 35)) 01 34 78 14 63))
Infirmières Mme Colin Mme Augustin Tousseau Mme Petit-Colin	06 08 64 63 21 07 82 07 02 01
Pharmacien Docteur Chambrion	01 34 78 13 06
Kinésithérapeute Jean-Paul Canis	01 34 41 18 74

9 - MOYENS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

9.1 - Matériel

La commune peut mettre à disposition

- son matériel roulant :
 - 1 véhicule de service 3 portes,
 - 2 tracteurs
 - Divers petits outillages

- Son petit outillage.

9.2 - Poste de commandement

Le poste de commandement est situé à la mairie

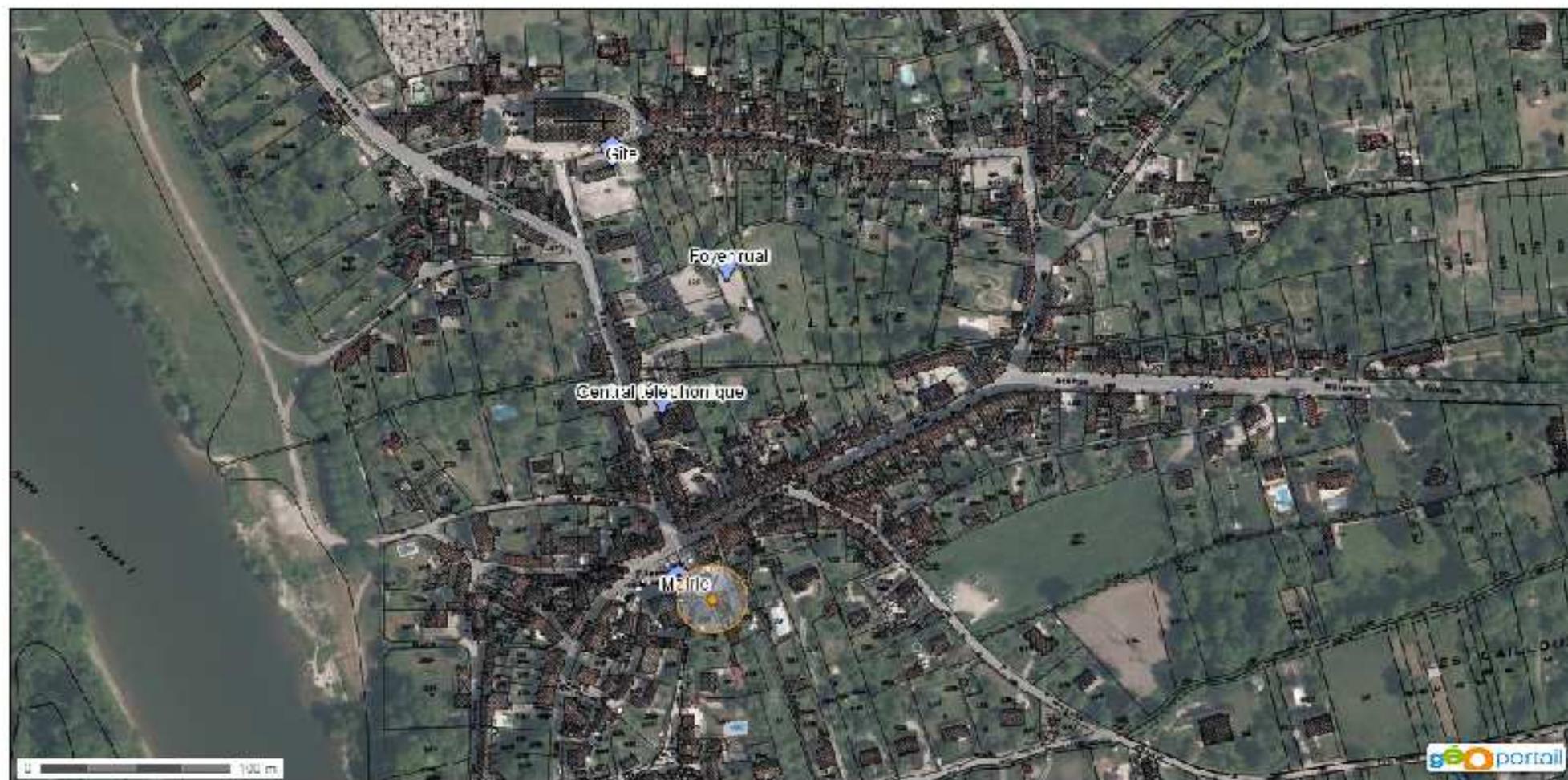
Moyens

- bureau de la secrétaire de mairie
- -grande salle du rez-de-chaussée
- salle annexe
- ordinateur portable relié à Internet
- imprimante/copieur couleurs

9.3 - Lieu de regroupement - Hébergement

- foyer rural
- gîte (hébergement possible si disponible)

A noter : central téléphonique desservant Vétheuil et les communes environnantes situé à l'entrée de la place Jean Moulin. Réseau de lignes téléphoniques alimenté par le département des Yvelines.





© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 42' 26.7" E

Latitude : 49° 03' 51.8" N



